



Motion

Une révision du PAL
de Porrentruy ambitieuse

Le 11 janvier 2021, la Section de l'aménagement du territoire envoyait une lettres à toutes les communes pour leur demander de réviser leurs plans d'aménagement local (PAL) suite à l'entrée en vigueur de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Les communes doivent engager cette révision jusqu'au 1er janvier 2022 et avoir terminé la procédure jusqu'au 31 décembre. Comme première étape, un rapport d'opportunité doit être établi avant fin 2021.

Adopté par le corps électoral le 15 décembre 2013 et approuvé par le Canton le 29 avril 2014, le PAL de Porrentruy est antécédent à l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT datée au 1er mai 2014. De plus, le PAL de Porrentruy est basé sur des prévisions démographiques utopiques qui ne correspondent pas à l'esprit de la nouvelle LAT et ne tient pas compte d'un taux de logements vacants très élevé.

Pour le bien de notre ville, pour la protection de son patrimoine et de la nature en ville, le groupe PS-Les Verts demande au Conseil municipal que la prochaine révision du PAL, à entreprendre selon les prescriptions cantonale, prenne en compte :

- des prévisions démographiques réalistes,
- le taux de logements vacants,
- une attention particulière pour les biens culturels de la commune,
- une meilleure mise en valeur des espaces naturels.

Au nom du groupe PS-Les Verts

Baptiste Laville